AR Prefecture
047-214701955-20240926-DEL1092024-DE
Reçu le 01/10/2024

MARCHES PUBLICS ADAPTES
PROCES-VERBAL DE LA C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.
MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE NERAC
BP 113
47600 NERAC TEL : 05 53 97 63 53. mail : juridique@ville-nerac.fr

B - Objet de la consultation.

Travaux de réfection des façades de Samazeuilh

M.A.P.A. N° 2024/8411Z/FACADES/04/lot unique

C - Déroulement de la consultation.

- Publicité : demande de deux devis, selon règlement de M.A.P.A. de la collectivité
  Affichage Mairie le 02/05/2024
- Date et heure limites de réception des candidatures : mardi 21 mai 2024 à 14h
- Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans la lettre de consultation : tous

D - Composition de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA .

Lors de sa réunion en date du 11 septembre 2024, à 11h15, la commission d'appel d'offres spécifique aux M.A.P.A., régulièrement convoquée par mail en date du 05 août 2024 était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

M. Nicolas LACOMBE	Maire	Excusé
M. Patrice DUFAU	Adjoint au Maire	
Mme. Edith BUSQUET	Conseillère municipale	
M. Thierry BOZZELLI	Adjoint au Maire	
Mme Nolhwenn GREGOIRE	Conseillère municipale	Absente
M. Patrick GOUJON	Conseiller municipal	Excusé
M. Hugues DAVID	Conseiller municipal	
M. Daniel ESSERTEL	Conseiller municipal	Excusé

D2 - Membres à voix consultative :

AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1092024-DE
Reçu le 01/10/2024

Nom et prénom	Qualité
Anne SEILLAN	Service juridique
J. Philippe LABATUT	DST
Frédéric GIMET	DGS

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA .

Le quorum est atteint : ~~NON~~ (OUI)
La commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA peut ne peut pas valablement délibérer.
Secrétariat de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA :
Anne SEILLAN, Attaché principal, Service juridique de la collectivité.

F Objet de la séance – travaux complémentaires N°1

Réfection des enduits des pignons et retours des façades du Centre, initialement exclus de la consultation, mais qui paraissent décrépis en vis-à-vis des façades neuves.

F – Décision de la commission spécifique aux MAPA :

En l'état de l'analyse, la commission accepte le principe des travaux complémentaires décrits ci-dessus, pour un montant de 6 100.00.€ HT
Résultat des votes : § .....
Pour : 04 § Contre : 00 § Abstentions 00

G - Signature des membres de la commission spécifique aux MAPA

Nom et prénom	Signature
Nicolas LACOMBE	Excusé
Patrice DUFAU	
Edith BUSQUET	
Thierry BOZZELLI	
Nolhwenn GREGOIRE	Absenté
Patrick GOUJON	Excusé
Hugues DAVID	
Daniel ESSERTEL	Excusé